

Ici et ailleurs

Nominations

M. **Alain Grumiau** est nommé membre du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse en remplacement de M. Guibert Denis à partir du 1^{er} février 2008 (AGCF 29/02/08).

M. **Michel Noël** est nommé membre effectif de la Commission d'agrément en remplacement de Mme Danièle Gevaert-Delatte, démissionnaire et M. **Théo Vanhees** est nommé membre suppléant. (AGCF 11/03/08)

La désignation de Mme **V. Moreau** comme juge de la jeunesse à Mons est renouvelée pour deux ans prenant cours le 1^{er} avril 2008 (AR 4/03/08).

Directive de la honte

Un rassemblement européen contre la «*directive de la honte*» est organisé le mercredi 7 mai 2008 à Bruxelles à 12h30, place Schuman. Le projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sera soumis au Parlement Européen le 20 mai 2008. S'il était adopté, ce texte permettrait l'enfermement des étrangers pour une durée pouvant atteindre 18 mois, la détention des mineurs, l'interdiction pour les étrangers expulsés de revenir en Europe pendant 5 ans, ce qui revient à criminaliser et à exclure ces personnes. Les manifestants demanderont aux parlementaires européens de rejeter ce projet de directive.

Problèmes de déontologie ou d'éthique ?

Le site du Comité de vigilance en travail social a fait peau neuve. Pour rappel, ce Comité entend lutter contre l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires ou répressives, maintenir les conditions d'exercice du travail social, réintégrer la déontologie dans les pratiques du travail, rappeler la centralité de la relation de confiance entre le travailleur social et l'usager, mobiliser les travailleurs sociaux pour créer un rapport de force favorable et instruire les dérives vers le politique. www.comitedevigilance.be

Du changement à la tête d'Everberg

L'ancien directeur fédéral du centre fermé, M. Jurgen Van Poecke, a été nommé directeur de la prison de Bruges. Il est remplacé par **Ralph Baas** (NI) et **Vincent Blampain** (Fr). Ce dernier est qualifié de «*directeur carrousel*» dans l'administration pénitentiaire vu le nombre d'affectation qu'il a connues. Le moins que l'on puisse dire c'est que sa nomination ne fait pas plaisir en interne. Pour la direction pédagogique francophone, **Jean-Yves Charlier** qui est appelé à remplacer Jean-Vincent Couck, démissionnaire depuis le 1^{er} mars, n'a toujours pas signé son contrat comme Directeur et n'a toujours pas d'adjoint. Ceci est à l'image de l'administration de l'aide à la

jeunesse qui attend aussi des nominations depuis des mois. Pas très glorieux.

Et nouveaux centres fermés...

Le programme du Ministre de la justice pour ce qui concerne les jeunes se limite à faire part de mesures sans autres précisions en matière d'exécution des peines pour les «*jeunes délinquants*», d'accroissement de la capacité d'Everberg (on parle de raser le bâtiment qui avait été construit à grands frais en 2002 !) et construction d'un nouveau centre fédéral fermé. Pour l'implantation du centre francophone, il est actuellement question d'Achenne près de Dinant. Ce centre comportera 126 places : 26 pour les situations telles Everberg; le reste pour y placer les jeunes en voie de dessaisissement, les jeunes dessaisés en attente de leur procès et les jeunes condamnés par une juridiction correctionnelle.

...qui seront vite insuffisants

Patrick Dewael plaide pour l'enfermement des jeunes de 14 à 16 ans ayant commis les faits les plus graves dans une prison pour mineurs. Il est important que les jeunes auteurs de méfaits soient immédiatement sanctionnés s'ils ne respectent pas les normes, affirment Jo Vandeurzen (CD&V) et Patrick Dewael (Open Vld), les ministres de la Justice et de l'Intérieur, dans un entretien publié ven-

dredi dans Het Laatste Nieuws. L'accord gouvernemental prévoit que le sujet sera discuté, mais le PS y est opposé.

Une Ministre de la migration...

Le site www.annemieturtelboom.be de notre fraîche émoulue Ministre de la Migration, encore en construction, révèle une différence marquée d'approche : en français elle est la ministre de la politique de migration et d'asile ; en néerlandais, on ajoute «*Ministre de la migration économique*».

...caniche du Ministre...

Pourquoi avoir choisi de séparer ainsi les compétences du Ministre de l'Intérieur ? À part la volonté d'imiter la France, l'hypothèse la plus plausible est que Patrick Dewael n'était pas prêt à assumer face à son électorat, la politique de régularisation qui a été imposée par le CDH appuyé par le PS. Il n'est pas question qu'une machine électorale comme lui en subisse les conséquences. Donc, autant faire monter au créneau une illustre inconnue, future météorite politique que les électeurs auront tôt fait d'oublier.

...de l'Intérieur...

Cette répartition de compétences est d'autant plus remarquable que si Annemie Turtelboom sera celle qui signera les circulaires et autres textes réglementaires en matière de migration,

elle est privée de tout pouvoir. En effet, aussi extraordinaire que cela puisse paraître, elle n'a pas la tutelle sur les administrations chargées d'appliquer la politique qu'elle décide (c'est en tout cas ce qui ressort du budget 2008). Du jamais vu : un ministre qui ne contrôle pas son administration !

...sans aucun pouvoirs

Ceux-ci resteront dans les mains du Ministre Dewael. Quand on sait en plus que les collaborateurs de la nouvelle Ministre viennent pour la plupart de chez Dewael, la boucle est bouclée : il n'y aura de nouvelles orientations dans la politique de migration qu'à la marge.

Droits de l'enfant...

Autre élément significatif : notre nouvelle Ministre, répondant à une interpellation parlementaire, déclare que la manière dont on enferme les enfants étrangers en Belgique n'est pas contraire aux droits de l'enfant tant que cet enfermement est décidé en dernier ressort et pour la durée la plus courte possible.

...connais pas !

Dans la même veine, le budget 2008 nous apprend qu'on va exproprier un terrain à Vottem pour agrandir le centre fermé, qu'un montant de près de 8 millions d'euros seront affectés aux rapatriements (tiens, il n'était pas question d'une campagne de régularisation ?). Par contre, pas le moindre euro pour une commission de régularisation.

Aide à la jeunesse à Bruxelles...

On avance, tout doucement vers une entrée en vigueur de l'ordonnance bruxelloise du 29 avril 2004 relative à l'aide à la jeunesse. Les communautés fran-

çaises (Décret du 15 février 2008) et flamande (Décret du 7 mars 2008) ont approuvé l'accord de coopération du 11 mai 2007 (publié en annexe du Décret francophone dans le «*Moniteur*» du 3 avril 2008) nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'ordonnance. Reste à la Commission communautaire commune à approuver ce même accord.

... faut surtout pas se presser

Ensuite, il faudra encore attendre un an avant l'entrée en vigueur. Le problème des mesures transitoires reste entier : que va-t-il se passer avec tous les dossiers 36,2° actuellement gérés au Tribunal de la jeunesse, le jour où l'ordonnance rentrera en vigueur qui prévoit que tous les dossiers des mineurs en danger ou en difficulté doivent d'abord passer par le conseiller (ou l'équivalent flamand) ?

Et UN conseil supérieur en plus, UN

Un décret instituant un Conseil supérieur des Centres psychomédico-sociaux (PMS) a été adopté le 15 février 2008. Il a pour mission de donner divers avis ou émettre des recommandations sur les questions qui lui sont posées par le Gouvernement ou prévues par la réglementation. Vaste programme. Nous leur suggérons de démarrer leurs travaux en analysant les raisons pour lesquelles les centres PMS sont systématiquement oubliés dans toutes les réformes récentes, notamment relatives à la lutte contre le décrochage scolaire, aux exclusions, ... et pourquoi il faut créer des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire sans fin, alors que cette question devrait être en priorité traitée par les PMS.

«*Dessine-Moi l'hôpital. L'hôpital à travers le regard des enfants*»

UNICEF Belgique a réalisé un rapport sur les droits des enfants qui séjourneront en services psychiatriques. Il fait suite à une enquête menée dans les services de pédiatrie et de psychiatrie et à des débats avec des jeunes séjournant dans des services K ainsi qu'avec des professionnels du secteur. Il se termine par des recommandations qui demandent en priorité que la question des enfants en psychiatrie ne se limite au droit à la santé mais soit considérée d'une manière plus globale, à la lumière des droits de l'enfant. Le rapport et l'appel en 10 points sont consultables sur le site www.unicef.be (droits de l'enfant/publications).

Les médiateurs Roms...

À l'occasion de la Journée Internationale des Roms qui a eu lieu le 8 avril le Centre Régional d'Intégration le Foyer dans la région bruxelloise a fait le point sur l'engagement de médiateurs Roms en vue de faciliter la scolarisation des enfants issus de cette communauté. Ce projet porte ses fruits ; d'après **Koen Geurts**, collaborateur au Foyer, ce système aura permis d'inscrire 70 enfants dans des écoles depuis le début de l'année scolaire.

... ramènent les enfants à l'école

Grâce à leur langue Romanès et leur origine Rom les médiateurs réussissent à gagner la confiance des parents et les amener à scolariser leurs enfants. Beaucoup de ces enfants sont des mendiants ou ont à peine été à l'école. Les médiateurs sont convaincus qu'on peut motiver les

Roms pour l'enseignement. Souvent la volonté est là, mais il faut créer la confiance et montrer du respect pour leur situation de vie. Voilà qui démontre à tous ceux qui envisagent d'envoyer les parents en prison si les enfants mendient au lieu d'aller à l'école, qu'il y a moyen d'y arriver par des moyens quelque peu plus humains.

Gérontophilie judiciaire ?

Le «*Moniteur*» du 3 avril donne l'intéressante information suivante :

«*Cour du travail de Bruxelles. Le 18 mars 2008, Mme Robert, Christiane, conseiller social au titre d'employeur à la cour du travail de Bruxelles, a été désignée par le premier président de cette cour pour exercer les fonctions de magistrat suppléant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 70 ans*».

On comprend aussitôt que cette dame va continuer ses services à la cour jusqu'à ce que le premier président ait 70 ans, et les clin d'yeux égrillards de se croiser.

Mais pas du tout : le texte est rendu obscur par l'incurable machisme du vocabulaire de l'ordre judiciaire. «*Le premier président*» s'appelle Béatrix Ceulemans, et le «*il*» qui atteindra 70 ans est Mme Robert.

Le décret de la Communauté française sur la féminisation des titres, grades, etc. à 15 ans (21 juin 1993; voir mon commentaire dans Chr. D. S., 1995, p. 157), et depuis 2001, le formulaire de légistique du Conseil d'État recommande de «*tenir compte*» de ce décret pour la rédaction des textes français, même fédéraux. Comme on vient de le voir ...

Jean Jacquain